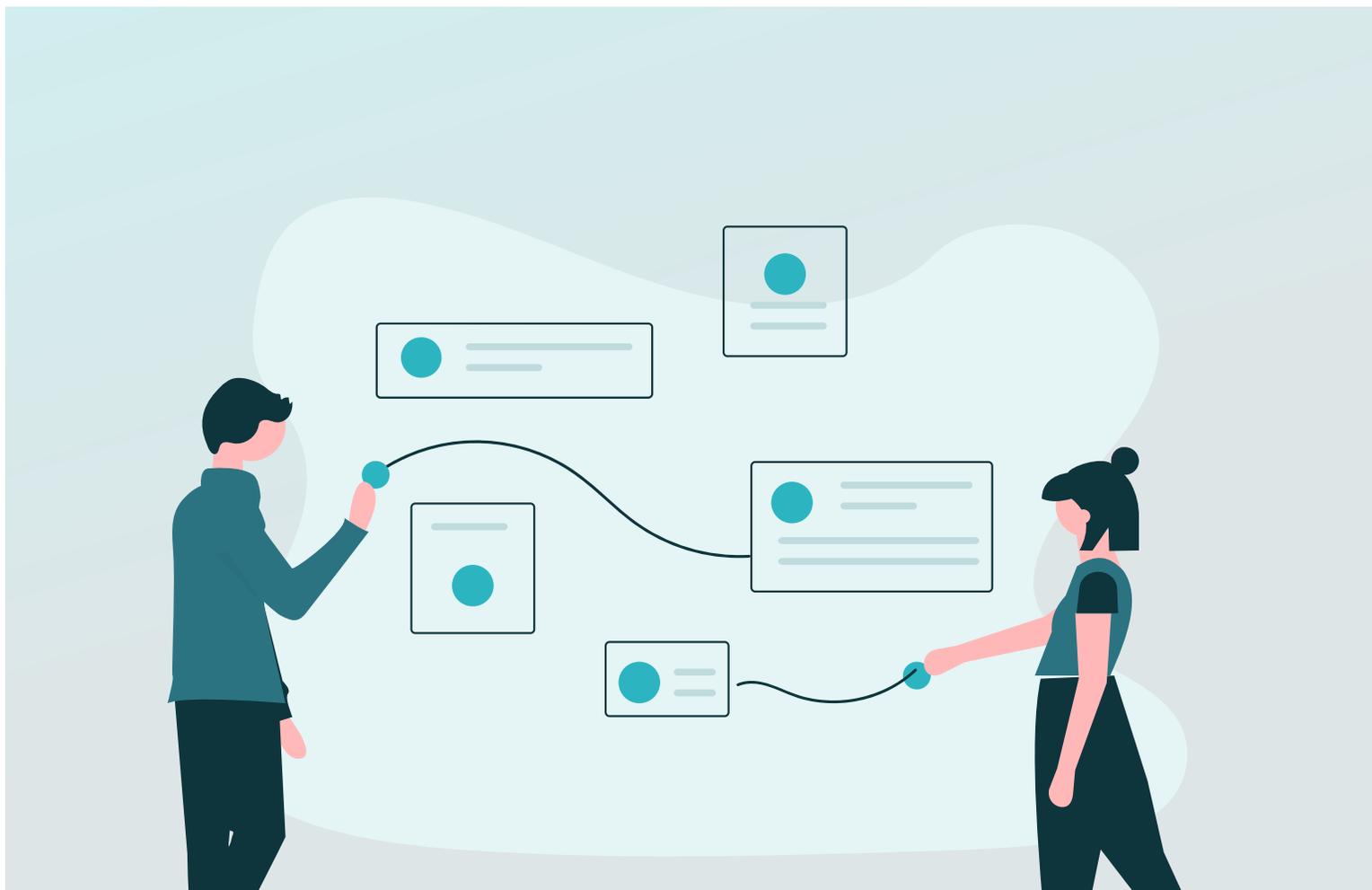


Direction de services éducatifs



Je joue un rôle stratégique dans la réalisation de la mission de l'organisation, centrée sur la réussite scolaire. C'est moi qui veille à ce que les demandes provenant du Ministère soient appliquées dans les écoles. Ainsi, je vois au respect de la loi sur l'instruction publique et du régime éducatif.

Je participe, entre autres, au **comité consultatif de gestion** en compagnie d'autres collègues du centre.

Je suis constamment à l'affût des meilleures façons de faire pour favoriser la réussite éducative des élèves. Lorsqu'un élève est en difficulté, je m'assure qu'il bénéficie des moyens et des appareils nécessaires pour son apprentissage et ses besoins.

Je suis, en quelque sorte, la courroie de transmission de nombreux dossiers, dont le service de garde, la sanction des études, le parcours axé sur l'emploi, la formation professionnelle, la rétention des élèves et la qualification. Tout récemment, on m'a aussi confié la collaboration avec les centres de la petite enfance pour la transition centre de la petite enfance-école.



Mes partenaires



Je suis appelé à collaborer avec différentes personnes au sein du centre de services scolaires, mais aussi avec des partenaires provenant d'autres organisations.

- › Les autres directions de services éducatifs des centres de la région
- › Les différentes directions de mon organisation
- › Les professionnels du centre
- › Le monde municipal
- › Plusieurs organismes en lien avec des programmes particuliers (Sport-études, francisation ou autres)
- › Le centre intégré de santé et services sociaux (CISSS), en ce qui concerne les élèves qui présentent des difficultés
- › Plusieurs organismes de notre milieu qui soutiennent les parents et les jeunes



Priorités



La réussite éducative des jeunes est ma grande priorité.

C'est pour cela que nous avons un **comité d'engagement pour la réussite des élèves** qui, après analyse et consultations, rédige le Plan d'engagement vers la réussite. Ce document constitue notre principal outil de planification stratégique. L'organisation doit présenter à la population les suivis en lien avec cette planification par l'entremise de notre rapport annuel.

Le **programme de formation de l'école québécoise** (PFÉQ) est aussi un outil important pour moi, car il constitue un repère commun à tous les milieux de l'éducation.

Il peut arriver que des politiques publiques viennent orienter nos priorités. Par exemple, la Politique de la réussite éducative de 2017 présentait certaines orientations jugées comme très importantes.

Ainsi, les priorités proviennent en grande partie du milieu, même s'il arrive aussi qu'elles émanent des politiques publiques gouvernementales.

Prise de décision



La réussite éducative est le premier enjeu sur lequel je m'appuie pour prendre une décision. La majorité de celles-ci sont toutefois prises dans les comités de direction et par un comité consultatif de gestion.

Lorsque des mesures viennent du Ministère, des **comités de répartition des ressources** s'assurent de la bonne gestion des sommes en lien avec les services aux élèves.

Au sein de mon service, je peux approuver un projet qui s'inscrit dans les orientations du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et le plan d'action qui en découle.

Selon les enjeux, les dossiers et les priorités, je serai influencé par :

- › Le conseil d'administration
- › Le personnel (du centre et des établissements)
- › Les directions des services
- › Les directions d'établissement
- › Les comités (gestion des ressources, de gestion, engagement pour la réussite, parents)
- › Les conseils d'établissement
- › Les consultations auprès des élèves
- › Les portraits et données qui présentent la réalité des jeunes de notre milieu
- › Tous nos partenaires
- › Les méthodes et pratiques appuyées par la recherche
- › Tout ce qui concerne le politique, les lois et la réglementation



Conseils



Visez juste

Avant d'entreprendre vos démarches, consultez le PEVR et assurez-vous que votre demande s'inscrit dans les objectifs qui y sont définis. Assurez-vous aussi de vous adresser à la bonne personne, quitte à faire une lecture de l'organigramme ou à faire appel au secrétariat général.

Pensez « réussite éducative »

Faites ressortir les caractéristiques de votre projet qui sont en lien avec la mission centre de services scolaire. *À qui s'adresse votre projet ? Quel est le lien avec les élèves ? En quoi aide-t-il à la réussite éducative?*

Montrez de l'intérêt envers votre interlocuteur

Toutes les collaborations sont d'abord des relations humaines. En vous intéressant sincèrement à l'autre, vous augmentez vos chances d'établir un partenariat de qualité.

Soyez précis, bref et concis

Que ce soit en personne ou par courriel, exposez vos idées clairement, en vous concentrant sur l'essentiel. Un message bref, mais explicite, expliquant précisément votre demande ou votre projet vous donnera une longueur d'avance pour la suite. Ayez en tête une demande ou une proposition clairement définie, et non une offre d'aide générale.

Faites preuve de planification et de patience

Il faut savoir que le processus décisionnel demande du temps. Pour assurer leur pertinence et réelle valeur, plusieurs décisions doivent obtenir l'assentiment d'un comité ou d'une instance (*conseil d'établissement, centre de services scolaire, personnel de l'établissement et autres*).

Votre échéancier doit tenir compte de cette réalité.

Misez sur la simplicité

Parce que les journées dans les établissements scolaires sont déjà bien remplies, optez pour des projets faciles à déployer. Évitez d'alourdir la charge de travail de votre futur(e) partenaire du milieu scolaire. Vous en serez tous les deux gagnants.

Misez sur l'efficacité

Assurez-vous de pouvoir démontrer l'efficacité de ce que vous souhaitez mettre en place. C'est un aspect qui est un élément important pour plusieurs milieux, mais tout particulièrement pour le milieu scolaire. Pensez à faire une tournée du côté de ce que dit la recherche afin de vous assurer de vous appuyer sur les éléments les plus récents.

Meilleur moment pour déposer une demande :

La fin des classes, les vacances ainsi que la rentrée **ne sont pas** des moments propices pour déposer une demande.

Visez plutôt un moment durant l'année scolaire pour soumettre votre idée de projet, en prévoyant qu'il faudra du temps pour que celle-ci soit reçue, évaluée, révisée et mise en branle, si elle est finalement acceptée.

Plus le projet ou la demande est complexe, plus il faudra prévoir de temps en amont.

Pour aller plus loin



Pour aller plus loin

Sur le plan d'engagement vers la réussite éducative (PEVR), consultez celui du centre de service scolaire que vous souhaitez interpeller.

Sur le projet éducatif, consultez celui de chaque école impliquée dans votre demande.

Sur la Politique de la réussite éducative



Sur le Programme de formation de l'école québécoise



Sur le Plan stratégique du ministère de l'Éducation



Sur la Loi sur l'instruction publique



Sur le projet de loi 40 sanctionné



Sur la gouvernance scolaire



Sur les déterminants de la réussite éducative



Sur le conseil d'administration des centres de service scolaire



